



Bilan annuel du contrôle de l'ASN en 2015 pour le site de La Hague

Division de Caen de l'ASN



Le bilan chiffré du contrôle de l'année 2015

- 146 inspections des INB
- 48 jours d'inspection du travail dans les centrales d'EDF
- 49 inspections du nucléaire de proximité
- 15 événements classés au niveau 1 dans les INB (11 en 2014)
- 4 événements classés au niveau 1 en radiothérapie (8 en 2014)
- 6 arrêts pour maintenance des centrales d'EDF contrôlés (7 en 2014)



*L'ASN considère que le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en Normandie **est resté globalement satisfaisant en 2015.***

*Cependant, les exploitants doivent poursuivre leurs actions pour **assurer la rigueur de leurs activités et respecter les dispositions visant au renforcement de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.***

Quelques chiffres

55 inspections dont 14 inopinées

30 événements significatifs traités, dont 2 classé au niveau 1 de l'échelle INES



L'appréciation générale

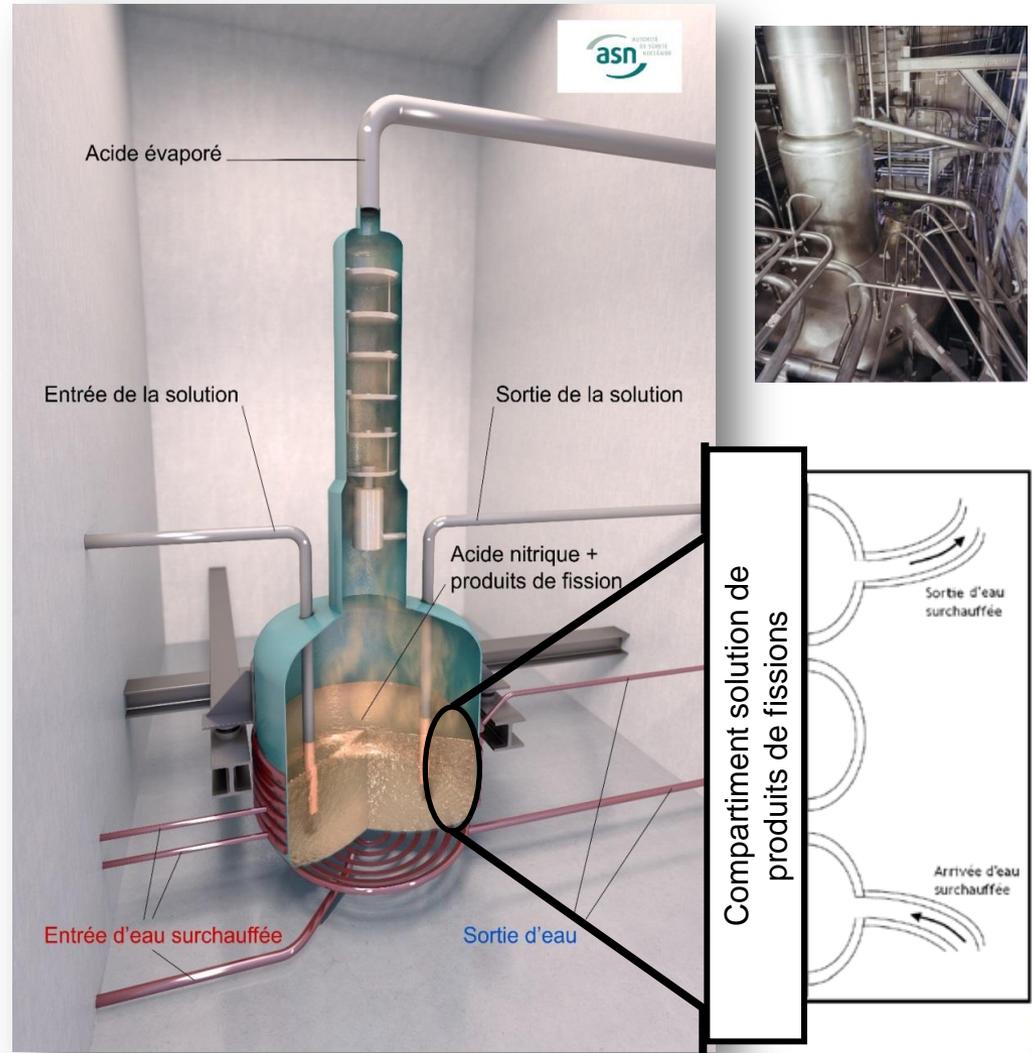
L'ASN considère que le bilan des usines Areva NC de La Hague est resté **satisfaisant** pour ce qui concerne la **sûreté nucléaire, la protection du personnel contre les rayonnements ionisants et le respect des limites de rejets.**

Areva NC doit toutefois :

- porter toute l'attention nécessaire au **suivi en service des évaporateurs de produits de fissions des ateliers R2 et T2,**
- poursuivre ses efforts pour assurer dans le respect des échéances prescrites **la reprise et le conditionnement des déchets anciens.**

Le suivi en service des concentrateurs de produits de fissions des ateliers R2 et T2

Au regard des résultats de mesures d'épaisseurs conduites en 2015 sur des évaporateurs de produits de fissions du site, l'ASN a décidé d'encadrer réglementairement la poursuite du fonctionnement de ces équipements. Areva NC devra notamment **renforcer leur surveillance** et **installer des moyens supplémentaires permettant de limiter les conséquences d'une éventuelle défaillance de ces équipements.**



La reprise et le conditionnement des déchets anciens (RCD)

L'ASN considère que les projets de RCD doivent être prioritaires pour l'exploitant et doivent être conduits dans le respect des échéances prescrites.

L'ASN note les difficultés d'Areva NC pour respecter certaines échéances et porte une attention particulière aux modalités de gestion par Areva NC des difficultés techniques rencontrées dans le cadre de ces projets, au regard des exigences applicables

La poursuite d'importantes opérations de démantèlement

D'importantes opérations de démantèlement de l'usine UP2-400 à l'arrêt ont été autorisées en fin d'année 2013 et se sont poursuivies en 2015. L'ASN relève que la gestion des déchets lors de ces activités doit être améliorée.

La modification des prescriptions réglementant les rejets du site

L'ASN a pris deux décisions révisant l'encadrement réglementaire des rejets du site de La Hague pour tenir compte de l'évolution de la chaufferie du site, des nouvelles exigences applicables et du cadre réglementaire de la RCD et du démantèlement.



